

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIERE
05230 LA BATIE NEUVE

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 05 AOUT 2025

Membres en exercice : 33

Membres présents : 22

Procurations : 9

VOTES : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2025/6/19

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq du mois d'août, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le trente juillet deux mil vingt-cinq.

Présents

ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, BARISONE Sébastien, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, KUENTZ Adèle, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, PHILIP Michel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, SPOZIO Christine, VANDENABEELE Magali.

Absents excusés

Mesdames et Messieurs BAILLE Juliette, BETTI Alain, BOREL Christian, CARRET Bruno, FACHE Valérie, LESBROS Pascal, MAENHOUT Bernard, LEYDET Gilbert, MICHEL Francine, ROUX Lionel, SAUMONT Catherine.

Procurations

Mme BAILLE Juliette donne procuration à Mme ACHARD Liliane,
M. BETTI Alain donne procuration à Mme SAUNIER Clémence,
M. BOREL Christian donne procuration à M. BONNAFFOUX Luc,
M. CARRET Bruno donne procuration à Mme DURIF Marlène,
M. LESBROS Pascal donne procuration à M. SARRAZIN Joël,
M. MAENHOUT Bernard donne procuration à Mme SPOZIO Christine,
M. LEYDET Gilbert donne procuration à M. BONNAFFOUX Joël,
M. ROUX Lionel donne procuration à M. ESTACHY Jean-François,
Mme SAUMONT Catherine donne procuration à M. CESTER Francis.

Monsieur le président constate que le quorum est atteint.

Mme SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

Objet : Attribution marché de travaux 2025-07 – Aménagement et extension des déchèteries d'Avançon et de Théus, création d'ateliers techniques intercommunaux LOTS 11 à 20

Monsieur le président rappelle à l'assemblée qu'un marché de travaux pour l'aménagement et l'extension des déchèteries d'Avançon et de Theus/création d'ateliers techniques intercommunaux, a été lancé après un avis d'appel public à la concurrence en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée (art. 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et art. 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics) alloti (article 12 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Il est précisé que la consultation est allotie de la manière suivante :

Pour Avançon :

- Lot 1 Terrassements généraux, voiries et réseaux divers
- Lot 2 Maçonneries et serrureries murs quais
- Lot 3 Gros Oeuvre bâtiment
- Lot 4 Charpente métallique, couverture, bardage, serrurerie bâtiment
- Lot 5 Menuiseries extérieures et portes de garages
- Lot 6 Isolation plâtrerie, menuiseries intérieures
- Lot 7 Carrelage
- Lot 8 Peintures
- Lot 9 Plomberie, sanitaire, ventilation et chauffage
- Lot 10 Electricité

Pour Théus :

- Lot 11 Terrassements généraux et voiries
- Lot 12 Maçonneries et serrureries murs quais
- Lot 13 Gros Œuvre bâtiment
- Lot 14 Charpente métallique, couverture, bardage, serrurerie bâtiment
- Lot 15 Menuiseries extérieures et portes de garages
- Lot 16 Isolation plâtrerie, menuiseries intérieures
- Lot 17 Carrelage
- Lot 18 Peintures
- Lot 19 Plomberie, sanitaire, ventilation, chauffage
- Lot 20 Electricité

Cette consultation a été lancée le 25 mars 2025 pour une remise des offres fixée au 24 avril 2025 à 12H00. Vingt-trois entreprises ont fait parvenir une candidature avant la date limite de remise des offres.

Une négociation a été lancée le lundi 12 mai, avec une remise des offres le vendredi 16 mai.

Les membres de la commission d'appel d'offre se sont réunis le 27 mai 2025 à 17h30 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, les lots 1 à 10 relatifs aux travaux sur le site d'Avançon ont été attribués en conseil communautaire du 27 mai 2025 par délibération n°2025/4/25.

L'attribution des lots 11 à 20, concernant les travaux prévus sur le site de la déchèterie de Théus, avait été différée, dans l'attente de décisions de financements.

La proposition de la commission d'appel d'offres, réunie une nouvelle fois le 05 août 2025 à 17h45, est la suivante :

- Les financements attendus n'ayant finalement pas été accordés, il n'est pas envisageable de réaliser la totalité des travaux sur la déchèterie de Théus sans mettre en péril l'équilibre financier de la collectivité ;
- La commission propose de réaliser uniquement la partie VRD et quais afin d'accueillir les nouvelles filières, ce qui est la priorité ;

- La commission propose donc d'attribuer les lots 11 et 12 à l'entreprise suivante :

LOT	INTITULE	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT MAX DU MARCHÉ avec PSE HT
11	Terrassements généraux et voiries	ALPES TRAVAUX SERVICES	63 000 €
12	Maçonneries et serrureries murs quais	ALPES TRAVAUX SERVICES	42 000 €

Soit un montant total pour le marché de : 105 000 euros HT.

- Les lots 13 à 20 sont déclarés sans suite.

Les coûts unitaires des matériels et des prestations par lot sont détaillés dans le bordereau des prix unitaires du candidat retenu.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de retenir la proposition du président et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offres ;
- Approuve les clauses du marché définies ci-dessus à passer avec l'entreprise Alpes Travaux Services (Route de Chaillol – 05260 Chabottes) ;
- Autorise le président à signer les pièces constitutives du marché avec le candidat retenu et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre ;
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

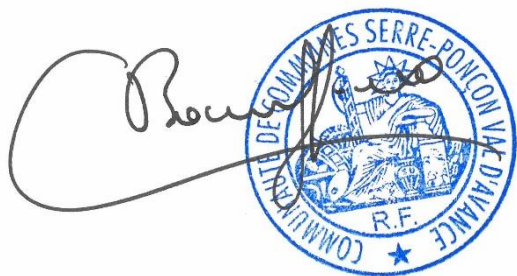
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Le président de la Communauté de
Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

Monsieur Joël BONNAFFOUX

La secrétaire de séance

Madame Christine SPOZIO



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le 06 août 2025

Et de la publication, le 12 août 2025

(Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication).